

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
PARGNY SUR SAULX
SEANCE du 29/03/2012**

L'an deux mille douze,
Le vingt-neuf Mars deux mille douze à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt-deux mars 2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	17
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	16
Nombre de conseillers excusés :	01
Nombre de conseillers absents :	

Etaient présents : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean-Claude, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, M. PIERRARD Didier.

Absents :

Absents excusés : Mme BLOT Laura

Pouvoirs : M. GIRARD Pascal à M. LECLERE Roland, Mme FONTANIVE Marzéna à Mme AUBRY Christine, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

Secrétaire : M. RINALDI Serge

Affiché le : 05/04/2012

**OBJET : MOBILISATION EN FAVEUR DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE LA MARNE POUR LE
RESPECT DE LA CONVENTION SIGNEE EN DATE DU 27/08/2011
ENTRE LE SIEM ET FRANCE TELECOM
N° 12/31**

M. le Maire indique qu'il a reçu du SIEM un courrier l'alertant sur les problèmes rencontrés avec les services d'ORANGE (Ex France Télécom) pour ce qui concerne :

- la fourniture des esquisses de génie civil,
- la prestation de câblage et de raccordement des abonnés suite aux travaux de renforcement et d'effacement des réseaux basse tension.

En effet, M. le Maire rappelle que l'AMM, France Télécom et le SIEM ont signé une convention le 27 août 2011 stipulant que les services de France Télécom devaient fournir au SIEM, sur présentation d'un avant projet sommaire de dissimulation de leur réseaux BT, un projet esquisse leur permettant de chiffrer le coût du génie civil des réseaux de téléphonie. De ce fait, la mise en place budgétaire des opérations de dissimulation aurait été simplifiée pour les collectivités, puisque prévue à l'année N-1.

A ce jour, ORANGE ne transmet qu'un minimum d'esquisse au SIEM (à peine 50% des avants projets en leur possession), ce qui perturbe la mise en place des opérations de dissimulation. Le plus inquiétant est la baisse drastique du budget de câblage des services d'ORANGE. Il a été annoncé au SIEM une baisse de la capacité des investissements de câblage de l'ordre de 30 à 50%, ce qui va entraîner un retard dans les opérations programmées pour 2012, par le SIEM, d'environ 6 mois. Ce retard risque de causer de graves problèmes pour les travaux coordonnés aux travaux de voirie communale ou départementale et générer des périodes de chômage technique voire des licenciements dans les entreprises de travaux publics travaillant pour le SIEM ou pour les collectivités dans le cadre des travaux de voirie.

M. le Maire expose que Pascal DESAUTELS, président du SIEM, a entrepris une action au plus haut niveau de l'état en interpellant les députés et sénateurs de notre département et il souhaite poursuivre son action de terrain auprès de l'ensemble des adhérents du Syndicat.

C'est pourquoi il nous est proposé de délibérer en faveur de l'action du Syndicat Intercommunal d'Energies de la Marne ayant pour but de faire fléchir la position d'ORANGE sur ses choix d'investissements et d'imposer à l'opérateur historique le respect de la convention signée avec le SIE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'appuyer le SIEM dans sa démarche.

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,
Le Maire,
Roland LECLERE